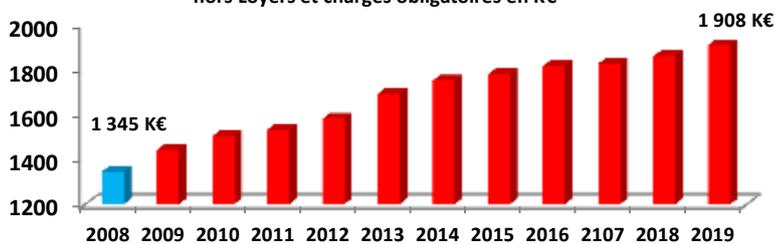


- Le budget a augmenté de 42 % depuis 2008.

Le SNTRS CGT a obtenu la présidence du CAES en 2008 dans un contexte de stagnation de la subvention versée par l'Inserm. Sa priorité a été de revendiquer auprès de l'Inserm l'augmentation de son budget et une prise en charge dans son calcul de la masse salariale des personnels précaires qui étaient de plus en plus nombreux dans notre Institut. Nous avons été entendus. Aujourd'hui la subvention attribuée au CAES est passée de 0,58% à **0.62% de toute la masse salariale : fonctionnaires, CDI, CDD et vacataires de l'Inserm**. Cette avancée a été pérennisée par la **signature en 2017 d'une nouvelle convention** qui prévoit de porter la subvention du CAES à 1% de la masse salariale.

Subvention versée par l'Inserm au CAES
hors Loyers et charges obligatoires en K€



- Une amélioration moyenne des subventions de 30 %.

En 2013 nous avons réalisé une refonte des grilles de subvention qui a permis d'améliorer significativement les subventions perçues par les agents. En 2014 par exemple : une famille avec deux enfants et des revenus annuels de 50 k€ a vu le montant total de ses subventions passer de 600 € à 800 €. De plus, tous les ans, le taux de base de la subvention est révisé pour tenir compte de l'inflation. Les subventions et les plafonds des prestations ont été régulièrement revalorisés pour tenir compte du coût réel des dépenses des familles.

- Une hausse de 32% de la participation.

Toutes les catégories de personnel et les retraités ont vu leur taux de participation augmenter régulièrement : les précaires +80%, les chercheurs +30%, les ingénieurs +14% et les techniciens-AJT +41%. Aujourd'hui, le CAES accorde annuellement **des prestations à 41% des agents et retraités (3 900 sur 9 400 ouvrants-droit)** qui les perçoivent, soit uniquement pour des prestations nationales, soit pour des prestations locales ou les deux. Les analyses sur plusieurs années montrent qu'une grande majorité des agents bénéficie du CAES à un moment ou un autre de leur vie.

- Des prestations pour répondre aux attentes et besoins des agents et de leurs familles.

Pour le SNTRS CGT, le CAES a pour mission de développer la solidarité parmi les salariés et entre actifs et retraités. Pour cela nous avons développé des activités qui ouvrent un droit aux vacances à toutes les familles quel que soit leur statut professionnel ou financier, qui offrent à leurs enfants des séjours de découverte et qui permettent à tous d'accéder à la culture, aux loisirs et aux sports. Le CAES vous a consulté à 4 reprises par sondage pour recueillir vos souhaits. Nous avons pris en considération les résultats de ces enquêtes, pour la mise en place de nouvelles prestations répondant aux besoins et à la diversité du personnel de l'Inserm (composition des familles, âge, statut).

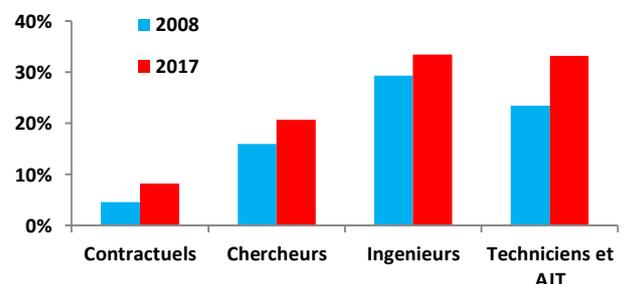
CAES

Association Loi 1901 créée par les organisations syndicales en 1971.

Gérée par 17 représentants du personnel élus sur listes syndicales avec une équipe technique composée de 7 personnels de droit privé et 2 agents Inserm titulaires.

Selon son statut, le CAES "... a la vocation de promouvoir, organiser, développer et réaliser toute œuvre, tout projet et toute activité de caractère social, culturel, de loisirs et de solidarité". Il a pour mission de défendre le droit aux vacances, l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous, de proposer des activités au niveau national et local via les Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS) pour tous les personnels de l'Inserm statutaires, précaires et retraités.

Nb de participants au CAES du corps par rapport à son effectif à l'Inserm



Pour les voyages, la **création de la subvention "Voyage autonome"**, sur un billet d'avion aller-retour sans destination imposée, a eu un grand succès. Plus de **382 voyageurs ont pu en bénéficier depuis sa création en 2015 avec une évolution de son budget de 30 K€ à 50 K€.**

Pour le sport, la création de la subvention des **coupons Sport**, qui finance les activités sportives, et la création d'une **ligne spécifique pour le sport dans les CLAS ont répondu à notre mission.** Les moyens attribués pour ce domaine sont passés de **11,5 K€ en 2008 à 50 K€ en 2018** pour les activités sportives nationales, **ce à quoi il faut ajouter 58 K€ distribués annuellement par les comités locaux.** En 2019 : création d'une subvention pour les séjours en pension complète via les organismes agréés.

Pour les vacances, l'**acquisition de 25 nouveaux investissements**, dont 7 mobil-homes, des semaines en multipropriétés **dans 17 grands sites touristiques** soit 121 semaines en multipropriétés et des parts sociales dans 4 villages de vacances du tourisme social, ont permis ainsi de **proposer aux familles 484 semaines de vacances à prix accessibles.**

Dans le cadre de la **solidarité, des prêts au taux de 0%** sont attribués pour répondre à des besoins exceptionnels. **Le montant maximum des prêts accordés a augmenté de 18%**, il est aujourd'hui de **3 600 € et peut atteindre 5 000 € lorsque le besoin est lié au handicap.** La **politique en faveur des personnes en situation de handicap** a été complétée et simplifiée pour beaucoup plus de visibilité et permet dorénavant la prise en compte du handicap avec un taux d'incapacité reconnu par la MDPH \geq à 50%. **La création d'une subvention exceptionnelle à un taux de 85% répond aux besoins des familles en grande difficulté** pour leur permettre d'accéder plus facilement aux vacances, aux loisirs, aux sports et à la culture.

- **29% de budget en plus pour l'activité des Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS).**

Pour le SNTRS CGT, **les comités locaux (CLAS) sont au centre de la vie de l'association.** C'est là que se développe la solidarité entre les salariés de l'Inserm. **Ils sont un vecteur du sentiment d'appartenance à l'Institut et à sa mission de service public de recherche.**

Sous notre présidence, le budget des CLAS a été porté à 293 K€. **C'est le troisième budget du CAES** après ceux des secteurs «Vacances» et «Jeunesse». Un effort d'accompagnement a été apporté aux responsables des CLAS par des formations, le développement de la communication ou des demandes de moyens de fonctionnement auprès des délégations régionales de l'Inserm. Nous avons mis en place **des réunions délocalisées du Conseil d'Administration du CAES pour permettre aux membres des CLAS de découvrir le fonctionnement du CAES et de participer activement à ses discussions.**

- **Simplification et modernisation de vos démarches auprès du CAES.**

2013 : création d'un **espace adhérent** accessible depuis le site web du CAES Inserm permettant aux bénéficiaires de payer les prestations, d'avoir un suivi et un historique des activités et des subventions obtenues, et d'accéder aux codes avantages des partenaires.

2019 : Mise en place **d'une plateforme de billetterie en ligne** proposant une offre diversifiée de produits culturels, de loisirs et de sport sur l'ensemble du territoire, exempte de frais de livraisons et de gestion.

- **Transparence de la gestion et fonctionnement démocratique.**

Depuis deux mandats, le CAES édite un **"bilan annuel d'activité"** contenant toutes les données chiffrées de l'activité du CAES. Il a pour but de communiquer **auprès des membres de l'association et de l'Inserm de façon transparente** afin d'argumenter au mieux les demandes budgétaires. La visibilité du CAES s'est nettement améliorée au niveau de l'Institut, avec la **création d'un guide des prestations sociales (CAES et Inserm)** en collaboration avec le Bureau de la Politique Sociale. L'Inserm, par ses Présidents Directeurs Généraux successifs, s'est exprimé à de nombreuses reprises pour souligner **l'importance du CAES et son apport à l'attractivité de l'Inserm vers les futures générations de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens.**

Le SNTRS CGT a œuvré à la mise en place d'une direction collégiale du CAES. **Ainsi, au cours des 3 derniers mandats, nous avons travaillé avec les élus du SNCS FSU pour assurer une majorité stable qui a permis de mettre en place la politique pour laquelle nous avons été élus.** Un nombre important de nouvelles prestations a été mis en place avec un large **consensus des élus de tous les syndicats gestionnaires du CAES.**

Pour développer les prestations du CAES, obtenir des moyens supplémentaires et permettre à tous d'accéder aux loisirs, aux sports et à la culture, il faut une action collective de tous les salariés et retraités de l'Inserm. Le SNTRS CGT s'engage à se mobiliser avec vous, pour exiger que la subvention du CAES soit portée à 1% de la masse salariale de l'Inserm. Le SNTRS CGT continuera à travailler avec tous ceux qui seront pour le développement de l'action sociale et de la solidarité entre les salariés de l'Inserm quel que soit leur situation familiale et leur statut (fonctionnaires, CDI, CDD, vacataires ou retraités).